



BOXERS DE BORDEAUX AMATEUR - BGHG
95, cours du Maréchal Juin - 33000 BORDEAUX
www.hockey-amateur-bordeaux.com

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mercredi 14 octobre à 19h30

DARWIN

87 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux

Cher.e.s adhérent.e.s,

Nous vous remercions de bien vouloir noter qu'une Assemblée Générale Ordinaire de notre club est convoquée le Mercredi 14 octobre à 19h30 (fin d'émargement 20h00), à DARWIN, 87 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire est le suivant :

- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 Juin 2019
- Rapport moral de la Présidente
- Rapport financier de l'exercice
- Bilan et Organisation du Club
- Fixation de la cotisation / licence pour l'année
- Election des membres du Comité Directeur
- Question(s)

Seuls les points inscrits à l'ordre du jour seront discutés. Si vous voulez que des points soient inscrits à l'ordre du jour lors de l'assemblée, il est impératif que vous les fassiez parvenir à la Secrétaire Générale du club Valérie CAUDRON avant le 13 Septembre 2020 (v.caudron.boxers@gmail.com). Les comptes de la saison 2019-2020 seront à votre disposition à partir du 17 Septembre prochain. Merci de prendre contact avec la trésorière, Anne GOVIGNON (a.govignon.boxers@gmail.com) afin de planifier ces consultations.

Voici quelques précisions importantes quant au déroulement de la réunion. Certaines règles statutaires doivent être respectées lors de la tenue de l'assemblée générale pour que celle-ci soit valable.

1. Le quorum

Le Club ayant 431 adhérents en date du 1^{er} juin 2020, le quorum, pour pouvoir valablement tenir cette réunion, est fixé à **108 membres présents ou représentés** (25% des membres, art.8.1.13 des Statuts). Pour rappel, les salariés du club ne sont toutefois pas autorisés à participer aux opérations de vote.

2. Les votes pris lors de la réunion

a) Seuls les adhérents (ceux ayant payé la cotisation) ont droit de voter. Cependant le vote par procuration est autorisé (art.8.12 des Statuts). Pour voter, l'adhérent doit avoir au moins 16 ans au jour de l'assemblée.

- b) Seul le parent (son père ou sa mère) d'un adhérent de moins de 16 ans est habilité à voter en son nom. Il devra être muni d'une carte d'identité.
- c) Tout adhérent, âgé de 16 ans et plus, ne pouvant assister à la réunion, peut également donner pouvoir à **un autre membre adhérent** en complétant le formulaire ci-joint. Ce pouvoir sera alors remis à la Secrétaire Générale en début de séance. Un adhérent ne peut détenir plus de deux pouvoirs.

3. Election de membres du Comité Directeur

Cinq postes au sein du Comité directeur sont à pourvoir en 2020. Toute personne qui désire déposer candidature doit :

- Être adhérent, c'est-à-dire avoir payé sa cotisation de l'année 2019-2020

Toute candidature doit être envoyée à la Secrétaire Générale du club, Valérie CAUDRON, par voie électronique (v.caudron.boxers@gmail.com) avant **le 15 Septembre 2020**.

Les membres sortants sont rééligibles.

- **Le nom des candidats** sera inscrit sur le site web de la section amateur (www.hockey-amateur-bordeaux.com) à partir du 18 Septembre 2020.

Delphine DUMOUTIER

Présidente BGHG

d.dumoutier.boxers@gmail.com



BOXERS DE BORDEAUX AMATEUR - BGHG
95, cours du Maréchal Juin - 33000 BORDEAUX
www.hockey-amateur-bordeaux.com

POUVOIR

Je soussigné(e) (nom et prénom de l'adhérent)

n° de licence

Demeurant.....

.....

Agissant en qualité de membre de l'association **Bordeaux Gironde Hockey sur Glace**

Constitue pour mandataire : (nom et prénom)

.....

n° de licence

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du Club, **mercredi 30 septembre 2020**,
à Darwin, 87 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux.

Et, par conséquent, pouvoir signer les feuilles d'émargement et toute autre pièce, prendre part à toute délibération, participer aux votes notamment à ceux relatifs à l'élection des membres au Comité Directeur et, d'une manière générale, remplacer le mandant qui a signé ce pouvoir dans les limites statutaires.

Fait à : le

Signature du Mandant (nom de l'adhérent qui donne pouvoir)

(Précédée de « Bon pour pouvoir »)

Signature du Mandataire* (nom de l'adhérent qui accepte un pouvoir)

** Etre âgé obligatoirement d'au moins 16 ans. Le parent ou le représentant légal de l'adhérent n'a pas à présenter un pouvoir.*